

Consignes aux patients maintenus à domicile dans le cadre de l'épidémie COVID-19

Surveillance de votre état de santé

Surveillance de la température deux fois par jour

En cas d'aggravation de votre état de santé, rappeler le médecin qui vous suit ou le SAMU-Centre 15 en l'absence du médecin. En cas de signes de gravité (gêne respiratoire importante) appeler le SAMU-CENTRE 15. Ne pas vous rendre au cabinet, ni aux urgences, ni appeler SOS

Confinement

Doit être réalisé dans une pièce dédiée, bien aérée. Il vise à minimiser les contacts entre personnes et limiter la contamination des surfaces dans le logement. Cette pièce doit être aérée trois fois par jours ainsi que le reste du lieu de vie

Si plusieurs WC sont disponibles un doit être dédié. En cas de WC partagé une hygiène stricte doit être respectée (nettoyage eau de javel ou par lingette désinfectantes).

Port du masque

Le port masque de type chirurgical permet de réduire la diffusion des particules potentiellement infectieuses. Il protège les personnes qui vous entourent mais également l'environnement. Il doit être porté uniquement en cas de contact avec d'autres personnes.

En plus du port du masque, vous devez respecter une distance de sécurité de deux mètres sans aucun contact direct.

Lavage des mains

Réalisation avec une rigueur absolue des gestes d'hygiène des mains par solution hydro-alcoolique ou par lavage au savon 4 à 6 fois par 24H. (en particulier avant de porter les mains au visage)

Surfaces de contact et sols

Certaines surfaces sont susceptibles d'être un vecteur de contamination et doivent être régulièrement désinfectées (smartphone, poignées de portes ...)

Ne pas utiliser un aspirateur générateur d'aérosols pour le nettoyage des sols.

Désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel dilué à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 l d'eau)

Conseils pour le linge et les draps

Dans la mesure du possible, le patient devra réaliser personnellement les opérations.

Ne pas secouer les draps et le linge. Transporter les draps et le linge à laver dans la machine à laver le linge sans dépose intermédiaire dans le logement.

Laver le linge de literie d'un patient confirmé dans une machine à laver avec un cycle à 60 degrés pendant 30 min au minimum.

Pour toute question d'ordre général – contacter le 0800 130 000

Infection due au nouveau Coronavirus SARS-CoV-2 Fiche de recensement des cas contact d'un patient confirmé

Les actions de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 imposent, pour des motifs d'intérêt public, la mise en œuvre par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie d'un traitement de données nommé « Contact Covid ».

Contact Covid repose sur la collecte des coordonnées de contact des personnes ayant eu un contact avéré avec vous afin de permettre :

- leur suivi médical et leur accompagnement ;
- l'organisation des examens de biologie médicale de dépistage et la collecte de leurs résultats ;
- la dispensation de masques en officine s'ils le nécessitent ;

L'identifiant des personnes ayant été en contact avéré avec vous permettra également de pouvoir percevoir des chaînes de transmission et d'informer ainsi les autorités compétentes.

Vous ne pouvez-vous opposer aux traitements de vos données pour assurer ces finalités qui sont indispensables à la santé publique. Votre identité ne sera indiquée à vos cas contacts avérés qu'avec votre accord.

Identité du patient

Nom : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance : ___/___/_____

Adresse du domicile en France :

.....

Commune Code Postal : / _____/

Tel: Email :

Nom et coordonnées du Médecin traitant :

Définition du cas contact avéré

Il est essentiel de commencer en rappeler que les conditions de contacts cités ci-après le sont en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact

- Hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ;
- Masque chirurgical porté par le patient confirmé et le cas contact
- Masque FFP2 porté par le cas ou la personne contact ;
- Masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR porté par le patient ainsi que la personne contact.

Rappel de la définition du cas contact à risque élevé de contamination :

- o personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- o ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades) -en revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque- ;
- o ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- o ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- o étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

